

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DU DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET  
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Président du Conseil	Langis Dion
Vice-présidente du Conseil	Isabelle Charbonneau
Membres du Conseil	Chantal Couture-Rancourt Daniel Grzela Denis Bélanger Gilles Audet Lorraine Robinson-Gagné Lynn Ouellette Paul St-Jean Roger Grégoire
Conseillers étudiants	Christian Ricard Justin Francoeur
Directrice de l'éducation	Lorraine Presley
Directrice associée de l'éducation	Sylvie Petroski
Agent / Agente de supervision: Région sud Région nord Région centre	Claire Mackey Jérémie Lepage Yves Laliberté
Gérants / Gérantes: Services financiers Services des ressources humaines et des services d'appui Installations scolaires Services informatiques	Mario Filion Julie Bisson Karine Lafrenière Richard Fecteau
Chefs: Services pédagogiques maternelle à la 12 <sup>e</sup> année Leader de la réussite Services à l'élève Directeur de la politique d'aménagement linguistique et des communications	Michelle Dubeau Linda Dillon-Dupuis Carol Mackey Richard Loiselle
Contrôleuse des finances	Julie Langevin
Responsable des opérations comptables et budgétaires	Stephen Ouellet

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### *Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés*

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières sont la responsabilité de la direction de ce Conseil et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly HKC, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

  
Gérant des services financiers

Le 26 novembre 2019

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du  
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, lesquels incluent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2019, de même que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans le paragraphe du fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2019, ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

### *Autres informations*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 de ces états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières pour l'année terminée le 31 août 2018 ont été audités par Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert, qui est devenu Baker Tilly HKC en date du 7 janvier 2019.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly HKC*

Comptables professionnels agréés  
Comptables publics licenciés  
Le 26 novembre 2019

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 28

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**  
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
31 AOÛT 2019

	2019	2018
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	\$ 917,273	\$ 6,370,681
Comptes débiteurs (Note 2)	14,702,161	5,445,442
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (Note 3)	24,090,719	24,232,056
Actifs destinés à la vente (Note 4)	478,916	-
	<u>40,189,069</u>	<u>36,048,179</u>
<b>PASSIF</b>		
Emprunt temporaire (Note 5)	3,586,774	-
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 6)	7,937,352	7,893,454
Revenus reportés (Note 7)	4,379,647	4,303,698
Apports en capital reportés (Note 8)	104,525,247	91,233,037
Créances sur débetures nettes et prêts pour immobilisations (Note 9)	14,519,907	15,359,369
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (Note 10)	3,008,290	3,338,423
	<u>137,957,217</u>	<u>122,127,981</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<u>(97,768,148)</u>	<u>(86,079,802)</u>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Frais payés d'avance (Note 11)	2,807,291	2,865,814
Immobilisations corporelles (Note 12)	107,299,979	95,252,628
	<u>110,107,270</u>	<u>98,118,442</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ (Note 13)</b>	<u>\$ 12,339,122</u>	<u>\$ 12,038,640</u>

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (Note 18)**

**DROITS CONTRACTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS (Note 19)**

Au nom du Conseil:

Président du Conseil

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019**

	<b>2019 Budget</b>	<b>2019 Réel</b>	<b>2018 Réel</b>
<b>REVENUS</b>			
Impôts fonciers	11 356 797 \$	11 722 942 \$	10 705 658 \$
Subventions générales provinciales	93 535 917	93 575 227	93 201 754
Subventions provinciales - autres	5 502 920	3 285 437	4 536 609
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	-	5 373
Autres revenus - conseils scolaires	153 299	252 357	137 254
Autres revenus provenant d'autres sources	416 066	1 798 356	2 701 427
Revenus d'intérêts	40 000	37 279	151 303
Amortissement des apports en capital reportés (Note 8)	5 603 910	5 606 265	6 010 692
Fonds générés par les écoles (Note 15)	3 900 000	3 891 141	3 797 838
	<u>120 508 909</u>	<u>120 169 004</u>	<u>121 247 908</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Enseignement	82 370 650	82 641 326	83 534 869
Administration	4 572 785	4 636 994	5 387 143
Transport	7 690 680	7 728 281	7 421 582
Installations destinées aux élèves	18 189 255	17 713 175	18 700 590
Autres dépenses	4 148 329	3 123 078	3 567 407
Fonds générés par les écoles (Note 15)	3 900 000	4 025 668	3 735 845
	<u>120 871 699</u>	<u>119 868 522</u>	<u>122 347 436</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	(362 790)	300 482	(1 099 528)
<b>SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>12 038 640</u>	<u>12 038 640</u>	<u>13 138 168</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (Note 13)</b>	<u>11 675 850 \$</u>	<u>12 339 122 \$</u>	<u>12 038 640 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<u>300 482 \$</u>	<u>(1 099 528)\$</u>
<b>ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 12)	(18 231 792)	(14 068 973)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 12)	5 705 525	6 192 128
Transfert aux actifs financiers	478 916	-
	<u>(12 047 351)</u>	<u>(7 876 845)</u>
<b>ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE</b>		
Diminution des frais payés d'avance	<u>58 523</u>	<u>168 154</u>
<b>CHANGEMENT DE LA DETTE NETTE</b>	(11 688 346)	(8 808 219)
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>(86 079 802)</u>	<u>(77 271 583)</u>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>(97 768 148)\$</u>	<u>(86 079 802)\$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit) annuel	300 482 \$	(1 099 528)\$
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 705 525	6 192 128
Amortissement des apports en capital reportés	(5 606 265)	(6 010 692)
Autres sources (utilisations) d'encaisse:		
Augmentation des comptes débiteurs	(9 256 719)	(737 253)
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	43 898	1 124 685
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	(384 081)	228 780
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(330 133)	(237 593)
Diminution des frais payés d'avance	58 523	168 154
	<u>(9 468 770)</u>	<u>(371 319)</u>
<b>ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS</b>		
Transfert des actifs financiers	-	2
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 231 792)	(14 068 973)
	<u>(18 231 792)</u>	<u>(14 068 971)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de l'emprunt temporaire	3 586 774	-
Dette remboursée	(839 462)	(798 859)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	141 337	(2 000 836)
Augmentation des apports en capital reportés	18 898 475	15 019 036
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	460 030	(67 206)
	<u>22 247 154</u>	<u>12 152 135</u>
<b>CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS</b>	<b>(5 453 408)</b>	<b>(2 288 155)</b>
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>6 370 681</u>	<u>8 658 836</u>
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>917 273 \$</u>	<u>6 370 681 \$</u>

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

---

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

##### *a) Référentiel comptable*

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

---

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### *a) Référentiel comptable (suite)*

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

##### *b) Périmètre comptable*

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

*Entité consolidée: Fonds générés par les écoles*

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs sont éliminés.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

---

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### *c) Fonds en fiducie*

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

##### *d) Liquidités*

Les liquidités englobent l'encaisse du Conseil et l'encaisse des fonds scolaires.

##### *e) Revenus reportés*

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

##### *f) Apports en capital reportés*

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie:

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

##### *g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs*

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

---

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### *g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)*

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017: Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018: Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) et Fiducie des employées/employés non syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO) pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO et la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux groupes mentionnés ci-dessus. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) incluant le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil offre des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités de certains groupes et continue de prendre en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour certains retraités qui sont à la retraite par ces régimes.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

---

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### *g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)*

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, comme les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

---

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### *h) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et améliorations	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Équipement	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	5 années
Logiciel informatique	5 années
Véhicules	5 années

Les projets de construction en cours, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

---

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### *i) Paiements de transfert*

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et sont constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

##### *j) Revenu de placements*

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

##### *k) Dette à long terme*

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

##### *l) Montants budgétés*

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### *m) Utilisation d'estimations*

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimations incluent les dépenses courues, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

##### *n) Revenus de l'impôt foncier*

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province et sont présentées sur une ligne séparée dans l'état consolidé des résultats.

#### 2. COMPTES DÉBITEURS

	2019	2018
Autres conseils scolaires	1 315 105 \$	149 474 \$
Divers	309 436	791 972
Gouvernement du Canada	1 801 197	1 376 436
Impôts fonciers à recevoir	2 474 969	2 591 555
Province de l'Ontario	8 801 454	536 005
	14 702 161 \$	5 445 442 \$

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

#### 3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas, elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2019, le Conseil a un compte débiteur de la province de 24 090 719\$ (2018 - 24 232 056\$) relatif aux subventions pour immobilisations.

#### 4. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 août 2019, 478 916\$ (2018 - 0\$) relatifs à des terrains et bâtiments étaient comptabilisés comme actifs destinés à la vente. En cours d'exercice, deux biens scolaires ont été reclassés à leur valeur comptable nette.

#### 5. EMPRUNT TEMPORAIRE

La marge de crédit institutionnelle est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. Le montant autorisé de la marge de crédit institutionnelle est de 20 000 000\$. Le montant maximal disponible est de 10 000 000\$ et l'autre 10 000 000\$ est accessible avec demande de billet à ordre. Le solde disponible au 31 août 2019 est de 6 413 226\$ (2018 - 10 000 000\$).

#### 6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
Autres conseils scolaires	221 429 \$	224 556 \$
Fournisseurs	7 013 174	6 908 985
Frais courus	40 098	45 589
Gouvernement du Canada	4 002	6 303
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	169 703	178 655
Liés à la paie	488 946	529 366
	7 937 352 \$	7 893 454 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 AOÛT 2019

**7. REVENUS REPORTÉS**

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2019, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit:

	Revenu grevé d'une affectation externe et contribution reçues	Revenu constaté pour la période	Transfert aux ACR associés aux dépenses antérieures	Solde au 31 août 2019
Subventions spéciales				
- fonctionnement	669 180 \$	17 829 236 \$ (18 240 817)\$	-	257 599 \$
- autres	187 500	27 500	-	215 000
	856 680	17 856 736 (18 240 817)	-	472 599
Subventions générales				
- immobilisations	3 420 825	7 168 247 (3 731 354)	(1 068 592)	3 476 054
Produits d'aliénation				
- bâtiment administratif	1	-	-	1
- bâtiments scolaires	26 192	-	404 801	430 993
	3 447 018	7 168 247 (3 731 354)	(1 068 592)	3 907 048
<b>Total des revenus reportés</b>	<b>4 303 698 \$</b>	<b>25 024 983 \$ (21 972 171)\$</b>	<b>(1 068 592)\$</b>	<b>4 379 647 \$</b>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS**

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Solde au début	91 233 037 \$	82 224 693 \$
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	18 231 792	14 003 947
Amortissement constaté pour l'exercice	(5 606 265)	(6 010 692)
Transferts des revenus reportés associés aux dépenses antérieures	1 068 592	1 068 592
Transferts d'immobilisations aux actifs financiers	(404 801)	-
Transferts pour immobilisations non pris en charge	2 892	(53 503)
<b>Solde à la fin</b>	<b>104 525 247 \$</b>	<b>91 233 037 \$</b>

**9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS**

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants:

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Corpfinance International Limited, effets à payer, remboursables par versements mensuels de 39 055 \$ incluant les intérêts au taux de 5,77 %, échoit en décembre 2027	3 095 204 \$	3 376 525 \$
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 170 111 \$, incluant les intérêts au taux de 4,56 %, échoit en novembre 2031	3 214 517	3 401 730
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 211 456 \$ incluant les intérêts au taux de 4,9 %, échoit en mars 2033	4 204 875	4 414 031
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 58 999 \$, incluant les intérêts au taux de 5,06 %, échoit en mars 2034	1 220 010	1 274 186
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 32 561 \$, incluant les intérêts au taux de 4,83 %, échoit en mars 2036	743 976	772 118

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS  
(SUITE)**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 65 812 \$, incluant les intérêts au taux de 3,56 %, échoit en mars 2037	1 724 727	1 793 051
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 9 511 \$, incluant les intérêts au taux de 3,8 %, échoit en mars 2038	254 284	263 384
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 2 292 \$, incluant les intérêts au taux de 4 %, échoit en mars 2039	62 314	64 344
	<u>14 519 907 \$</u>	<u>15 359 369 \$</u>

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2019 sont exigibles comme suit:

	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
2019-2020	882 168 \$	687 971 \$	1 570 139 \$
2020-2021	927 088	643 051	1 570 139
2021-2022	974 339	595 802	1 570 141
2022-2023	1 024 044	546 096	1 570 140
2023-2024	1 076 329	493 809	1 570 138
Par la suite	9 635 939	2 144 689	11 780 628
Passif net à long terme	<u>14 519 907 \$</u>	<u>5 111 418 \$</u>	<u>19 631 325 \$</u>

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 730 678\$ (2018 - 771 281\$).

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS**

**Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés**

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés	2 367 443 \$	1 062 386 \$	3 429 829 \$	3 568 052 \$
Gains actuariels non amortis	(421 539)	-	(421 539)	(229 629)
<b>Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>1 945 904 \$</b>	<b>1 062 386 \$</b>	<b>3 008 290 \$</b>	<b>3 338 423 \$</b>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)**

**Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés**

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	\$ 676 528	\$ 676 528	\$ 205 302
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	72 578	3 107	75 685	81 887
Pertes actuarielles constatées	43 772	35 262	79 034	71 791
Charge au titre des avantages sociaux futurs des employés <sup>1</sup>	116 350	714 897	831 247	358 980
Paiements d'avantages de retraite	(877 635)	(283 745)	(1 161 380)	(596 573)
Augmentation (diminution) au titre des avantages sociaux futurs des employés	(761 285)\$	431 152 \$	(330 133)\$	(237 593)\$

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

##### Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes futurs d'avantages sociaux des employés au 31 août 2019 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 1er novembre 2019 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2019. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés:

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	7,25 % et réduit de ¼ % par année jusqu'à 4.5 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4.50 %
Taux d'actualisation des obligations	2,00 %
Inflation	1,50 %
Rémunération et hausse de salaire	0,00 %
Hausse de salaire - congé de maladie	2,00 %

##### Prestations de retraite

###### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

###### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, le Conseil scolaire a contribué 1 672 992\$ (2018 - 1 632 027\$) au régime. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, le Conseil scolaire a également effectué des rachats totalisant 52 154\$ (2018 - 1 703 683\$) comprenant le coût du Conseil et les intérêts pour des omissions de périodes antérieures. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2019

---

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

##### (iii) Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

##### (iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le Conseil scolaire offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1er septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

#### **Autres avantages sociaux futurs des employés**

##### (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, si une disposition de la convention collective avant 2012 le stipulait.

## **CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

### **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

---

#### **10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)**

(ii) Compensation salariale pour invalidité de longue durée

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

(iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 100 953\$ (2018 - 79 863\$).

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 1er novembre 2019, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2019.

(iv) Prestations d'assurance-vie

Le Conseil scolaire fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le Conseil scolaire est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Assurances	64 599 \$	58 196 \$
Autres	155 326	136 534
Liés à la paie	2 176 241	2 259 959
Permis de construction	411 125	411 125
	<u>2 807 291 \$</u>	<u>2 865 814 \$</u>

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>COÛTS</b>	<b>Solde au 31 août 2018</b>	<b>Acquisitions et transferts</b>	<b>Dispositions</b>	<b>Transfert aux actifs financiers</b>	<b>Solde au 31 août 2019</b>
Terrains	1 557 762 \$	-	-	(74 115)\$	1 483 647 \$
Améliorations de terrains	6 208 167	1 529 041	-	-	7 737 208
Bâtiments et améliorations	137 647 148	17 528 273	-	(1 458 361)	153 717 060
Structures mobiles	379 281	-	-	-	379 281
Mobilier	766 819	-	(355 616)	-	411 203
Équipement	2 041 852	31 829	(1 322 691)	-	750 990
Matériel informatique	7 820 461	412 186	(4 341 248)	-	3 891 399
Logiciel informatique	194 663	-	(156 232)	-	38 431
Véhicules	252 985	-	-	-	252 985
Construction en cours	7 791 363	(1 269 537)	-	-	6 521 826
	<u>164 660 501 \$</u>	<u>18 231 792 \$</u>	<u>(6 175 787)\$</u>	<u>(1 532 476)\$</u>	<u>175 184 030</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

<b>AMORTIS- SEMENTS CUMULÉS</b>	<b>Solde au 31 août 2018</b>	<b>Amortis- sement</b>	<b>Dispositions</b>	<b>Transfert aux actifs financiers</b>	<b>Solde au 31 août 2019</b>
Améliorations de terrains	2 316 538 \$	466 554 \$	- \$	- \$	2 783 092
Bâtiments et améliorations Structures	57 610 683	4 393 135	-	(1 053 560)	60 950 258
mobiles	373 636	664	-	-	374 300
Mobilier	547 723	39 407	(355 616)	-	231 514
Équipement	1 707 185	70 937	(1 322 691)	-	455 431
Matériel informatique	6 439 573	725 976	(4 341 248)	-	2 824 301
Logiciel informatique	160 716	7 686	(156 232)	-	12 170
Véhicules	251 819	1 166	-	-	252 985
	<b>69 407 873 \$</b>	<b>5 705 525 \$</b>	<b>(6 175 787)\$</b>	<b>(1 053 560)\$</b>	<b>67 884 051 \$</b>

<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>Solde au 31 août 2019</b>	<b>Solde au 31 août 2018</b>
Terrains	1 483 647 \$	1 557 762 \$
Améliorations de terrains	4 954 116	3 891 629
Bâtiments et améliorations	92 766 802	80 036 465
Structures mobiles	4 981	5 645
Mobilier	179 689	219 096
Équipement	295 559	334 667
Matériel informatique	1 067 098	1 380 888
Logiciel informatique	26 261	33 947
Véhicules	-	1 166
Construction en cours	6 521 826	7 791 363
	<b>107 299 979 \$</b>	<b>95 252 628 \$</b>

**CONSTRUCTION EN COURS**

Les projets de construction en cours ayant une valeur de 6 521 826\$ (2018 - 7 791 363\$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces projets commencera lors de leur mise en service.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**13. SURPLUS ACCUMULÉ**

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit:

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Aux fins de conformité - non affecté:</b>		
Au début de l'exercice	9 449 698 \$	12 071 816 \$
Excédent (déficit) de l'année courante	291 780	(1 771 235)
Transfert à l'affectation interne	(204 146)	(850 883)
À la fin de l'exercice	<u>9 537 332</u>	<u>9 449 698</u>
<b>Aux fins de conformité - affectation interne:</b>		
Au début de l'exercice	1 290 197	409 211
Immobilisations engagés - amortissement	(47 557)	(36 145)
Augmentation projets divers	74 549	76 142
Projet d'immobilisations	204 146	850 883
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	(398 766)	(9 894)
À la fin de l'exercice	<u>1 122 569</u>	<u>1 290 197</u>
<b>Non disponible aux fins de conformité:</b>		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 557 762	1 557 762
Avantages sociaux futurs	(1 568 170)	(2 074 221)
Fonds générés par les écoles	1 859 332	1 993 859
Intérêts courus	(169 703)	(178 655)
	<u>1 679 221</u>	<u>1 298 745</u>
	<u>12 339 122 \$</u>	<u>12 038 640 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**14. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS**

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Versements sur le capital du passif à long terme	839 462 \$	798 859 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	721 726 \$	762 745 \$
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	169 703 \$	178 655 \$

**15. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE**

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de 3 891 141\$ (2018 - 3 797 838\$) et des dépenses au montant de 4 025 668\$ (2018 - 3 735 845\$) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de 1 859 332\$ (2018 - 1 993 859\$) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**16. DÉPENSES PAR OBJETS**

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objets:

	<b>2019</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	74 485 339 \$	74 679 133 \$	75 165 817 \$
Avantages sociaux	12 177 340	13 654 275	14 675 034
Perfectionnement du personnel	1 875 854	1 196 517	1 461 722
Fournitures et services	10 800 299	8 460 803	9 257 525
Intérêts des emprunts	730 678	721 726	762 745
Frais de location	268 000	294 633	232 876
Frais et services contractuels	9 995 175	10 314 942	10 356 258
Autres	214 018	812 408	507 486
Amortissement des immobilisations corporelles	6 424 996	5 705 525	6 192 128
Ajustement d'exercices antérieurs	-	2 892	-
Activités financées par les écoles	3 900 000	4 025 668	3 735 845
	<u>120 871 699 \$</u>	<u>119 868 522 \$</u>	<u>122 347 436 \$</u>

**17. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)**

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27\$ millions par événement.

Les primes payables sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validités de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

**18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS**

- a) Au 31 août 2019, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les projets de construction en cours seront complétés dans les années à venir (valeur estimative). Au 31 août 2019, il y avait des projets non complétés et non commencés d'une valeur de 6 571 900\$ (2018 - 11 413 750\$)
- b) Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à déboursier les montants suivants au cours des cinq prochaines années:

	<b>2019/20</b>	<b>2020/21</b>	<b>2021/22</b>	<b>2022/23</b>	<b>2023/24</b>	<b>Total</b>
Contrats totaux	7 703 520 \$	7 744 282 \$	7 652 450 \$	7 830 191 \$	8 047 182 \$	38 977 625 \$

- c) Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate, confirmé par la compagnie d'assurance.

**19. DROITS CONTRACTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS**

Le Conseil détient quelques contrats (vente d'électricité solaire et location d'installation) pour lesquels l'ensemble des revenus futurs n'est pas d'importance relative.

Le Conseil n'a aucun actif éventuel.

**20. FONDS EN FIDUCIE**

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont la valeur marchande s'élève à 91 697\$ (2018 - 118 439\$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'état consolidé des résultats d'exploitation.

## **CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

### **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2019**

---

#### **21. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »**

Le 1<sup>er</sup> juin 2003, le Conseil a reçu un montant de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de la dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des subventions provinciales futures qui leur seraient payables en rapport avec leur dette non couverte par un financement permanent. Conséquemment, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

---

#### **22. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS ET OPÉRATIONS INTERENTITÉES**

Le Conseil conclut dans le cours de ses opérations certaines ententes de services ou d'achats avec des parties apparentées et/ou des interentités.

Les opérations effectuées par le Conseil avec des parties apparentées et/ou des interentités sont réalisées à leur valeur d'échange. À la suite de l'analyse des critères des normes SP 2200 et SP 3420, aucune autre information supplémentaire n'est à être présentée.

---

#### **23. CHIFFRES COMPARATIFS**

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée afin de la rendre comparable à la présentation adoptée au cours de l'exercice.

---